

Initiatives ministérielles

Il faut que les activités de la Société pour l'expansion des exportations, qui s'est vu confier par le gouvernement fédéral le mandat et, en un sens, l'honneur de promouvoir les exportations canadiennes, s'harmonisent avec celles des autres établissements, sociétés et entreprises qui servent la collectivité internationale, au lieu de les concurrencer.

Voilà pourquoi, compte tenu de l'expansion de ce projet de loi et du fait que le règlement n'a pas encore été entièrement révélé à la Chambre, nous nous sommes permis d'accorder ces nouveaux pouvoirs à la Société pour l'expansion des exportations. Il faut appuyer celle-ci dans la modernisation des instruments dont elle a besoin pour mener à bien ses activités. Toutefois, assurons-nous, en tant que Parlement et compte tenu de la situation du commerce à l'heure actuelle, que, d'accord avec la Chambre des communes, avec le Parlement, avec le gouvernement fédéral et avec tous les députés fédéraux, la société favorise bel et bien les exportations et la création d'emplois dans ce secteur.

Comme l'a signalé mon collègue, le député de Broadview—Greenwood, il faut nous assurer que la SEE appuie les petites entreprises, qu'elle favorise le travail des petites entreprises et qu'elle collabore avec les banques et avec les autres entreprises à la promotion des exportations et de la compétitivité du Canada au lieu de travailler en vase clos, si je puis dire. Tel est l'avertissement que nous avons voulu servir ici à la Chambre à l'égard de ce projet de loi.

Nous tenons à dire que nous appuyons les activités de la SEE et le rôle vital qu'elle joue dans le présent contexte de la mondialisation des marchés. En même temps, nous voulons nous assurer qu'elle remplit ce mandat très important au service des exportations canadiennes et avec la collaboration du secteur privé de notre pays, sous la surveillance étroite du Parlement canadien. Ce sont là des choses qui doivent être dites avant la fin du débat sur cet important projet de loi que, je le répète, nous appuyons.

• (1255)

M. Iain Angus (Thunber Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre aujourd'hui la parole au nom de mon collègue, le député de Mackenzie, qui a piloté l'étude de ce projet de loi en comité et au moment de la deuxième lecture, mais qui ne peut malheureusement pas être présent aujourd'hui.

Je veux simplement expliquer brièvement pourquoi nous appuyons très clairement ce projet de loi qui confè-

re de nouveaux pouvoirs à la Société pour l'expansion des exportations. J'estime que c'est très utile. Les sociétés d'État ne peuvent fonctionner lorsqu'elles n'ont pas suffisamment de latitude; or, toutes les modifications proposées aideront la société à s'acquitter de son travail, c'est-à-dire à faciliter l'exportation de nos produits dans le monde entier.

Les dispositions proposées dans le projet de loi conféreront à la société de nouveaux pouvoirs qui lui permettront d'être à la hauteur de la concurrence et des nouvelles pratiques qui se sont établies depuis sa création en 1944. Bien des pratiques ont changé et beaucoup de nos concurrents étrangers ont des droits et des privilèges dont ne bénéficient plus les exportateurs canadiens pour la simple et bonne raison que nous n'avons pas modifié nos pratiques, nos lois et nos règlements pour les rendre comparables à ceux que doivent respecter les commerçants étrangers.

Par exemple, j'ai cru comprendre, en lisant le projet de loi, que celui-ci permettrait à la Société pour l'expansion des exportations de prendre une participation dans certains projets, ce qui lui permettrait de jouer un rôle de catalyseur pour mobiliser les investisseurs, les banques et les autres établissements de crédit et faciliter ainsi le financement des projets de grande envergure.

Parfois, la capacité pour la société de devenir actionnaire minoritaire dans un projet donne plus de crédibilité au projet, ce qui a pour effet d'attirer d'autres investisseurs légitimes. En fait, quand on est actionnaire, on surveille de plus près l'utilisation qui est faite de son argent, de sa marge de crédit ou de ses assurances.

Comme les projets sont de plus en plus importants et qu'ils s'échelonnent sur des périodes de plus en plus longues, il devient nécessaire pour la Société d'expansion des exportations de participer aux projets pendant de nombreuses années, et certains des changements proposés dans cette mesure législative semblent faciliter cette participation à long terme.

Par ailleurs, bien des gens qui veulent faire affaire avec la Société pour l'expansion des exportations se plaignent de ce qu'il leur faut établir une multitude de contrats d'exportation avec différents pays et des contrats distincts pour les ventes au Canada et celles à l'étranger. Ainsi un fabricant de textiles qui exporte une partie de sa production doit tenir deux séries de comptes, une pour ses exportations et une pour ses ventes au Canada. L'entreprise de bois d'oeuvre qui fait des affaires au Canada et à l'étranger se réjouira de pouvoir avoir un seul contrat pour les deux.